



20 FÉVRIER 2024
VIOLON DE SECTION

AVIS D'AUDITIONS RÉGIONALES

L'Orchestre symphonique de Sherbrooke annonce la tenue d'une audition régionale pour deux (2) postes de Violon de section

Pour participer à cette audition,
le candidat ou la candidate doit résider dans la région administrative 5, Estrie

DATE : mardi, le 20 février 2024.

LIEU : L'École de Musique de l'UdeS.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION : Mars 2024.

CHACHET EN VIGUEUR : **Violon de section** 98,52 \$ par répétition de 2h30 de durée;
204,68 \$ par concert;
8,5 % de caisse de retraite.

Des indemnités de déplacement pour chaque musicien domicilié à l'extérieur d'un rayon de quatre-vingts (80) kilomètres du lieu de la prestation :

- un remboursement des frais de déplacement de 70 \$;
- l'hébergement à l'hôtel en occupation double.

Les personnes candidates intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae et un dépôt de 50 \$ (remboursable le jour de l'audition) avant le **1er février 2024** à l'adresse suivante :

Orchestre symphonique de Sherbrooke
Audition violon
135, rue Don-Bosco Nord,
Sherbrooke (QC), J1L 1E5

Tout dossier incomplet ou reçu après le 1er février 2024 sera rejeté
Pour toute question, veuillez contacter martinringuette@ossherbrooke.com



LISTE DE RÉPERTOIRE

SOLOS

MOZART Exposition du 1^{er} mouvement d'un concerto au choix
AU CHOIX Un mouvement d'un concerto romantique au choix

TRAITS D'ORCHESTRE VIOLON 1

BEETHOVEN *Symphonie n° 7*; 1^{er} mouvement, mes.181 à 278; 2^e mouvement, mes.51 à 150
BRAHMS *Symphonie n° 1*; du début jusqu'à la mes.70
MOZART *Ouverture Don Giovanni*; au complet
SCHUMANN *Symphonie n° 2*; 2^e mouvement du début jusqu'à la mes.21 (après K)
STRAUSS *Don Juan*, op. 20; du début jusqu'à la mes.13 (après C)
BEETHOVEN *9e symphonie*; 3^e mouvement, mes.99 à 114
PROKOFIEV *Symphonie classique*; 1^{er} mouvement, mes.1 à 60

TRAITS D'ORCHESTRE VIOLON 2

MENDELSSOHN *Songe d'une nuit d'été*; Scherzo, du début jusqu'à la mes.15 (après E)

POSSIBILITÉ DE LECTURE À VUE

* * *

Notez bien,

- l'OSS s'accorde au diapason LA=442 ;
- La langue usuelle de travail est le français ;
- Les pièces solos seront entendues sans accompagnement ;
- Le Comité d'audition se réserve le droit de rejeter, à toute étape de l'audition, tout candidat ou candidate qui ne se conforme pas aux exigences requises.